

REÇU LE

28 NOV. 2024

MAIRIE de RUSTREL

SRCT / PAGF  
Affaire suivie par : Céline RICCI  
Tél : 04.88.17.82.24  
[celine.ricci@vaucluse.gouv.fr](mailto:celine.ricci@vaucluse.gouv.fr)

Avignon, le

21 NOV. 2024

Le Préfet de Vaucluse

à

Monsieur le Maire de Rustrel

**Objet :** Acquisition en réserve foncière du site du Colorado Provençal et de son aire d'accueil  
**P.J. :** Rapport et conclusions de la commission d'enquête

Des enquêtes publiques conjointes préalables à la réalisation du projet visé en objet ont été prescrites sur le territoire de votre commune du 26 août 2024 au 27 septembre 2024 inclus.

Je vous transmets, ci-joints, les résultats de ces enquêtes, comportant le rapport et les conclusions émises par la commission d'enquête.

Ainsi que vous pourrez le constater à l'étude de ces documents, la commission d'enquête a émis **un avis défavorable** sur le volet déclaration d'utilité publique et un avis favorable au volet cessibilité.

Conformément aux dispositions de l'article L123-16 du code de l'environnement, tout projet ayant donné lieu à des conclusions défavorables doit faire l'objet d'une délibération motivée réitérant la demande de déclaration d'utilité publique de l'organe délibérant.

**J'appelle votre attention sur le fait qu'à défaut d'une délibération motivée réitérant la demande de déclaration d'utilité publique dans un délai de 3 mois à compter de la notification, le porteur de projet est regardé comme ayant renoncé au projet, conformément aux dispositions de l'article R112-23 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.**

Aussi, je vous invite à réunir votre conseil municipal dans ce délai, afin de m'indiquer la suite que vous souhaitez apporter à ce projet.

Je prendrai la décision finale au regard de **l'avis défavorable** de la commission d'enquête, de celui que vous allez me transmettre et de l'évaluation des risques contentieux.

Enfin, je vous rappelle que les rapports et conclusions de la commission d'enquête doivent être mis à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture des enquêtes publiques.

Mes services sont à votre disposition pour toute information complémentaire susceptible de vous être utile.

Le Préfet,



Thierry SUQUET